ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 59159

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation du site de Matra BAE Dynamics France de Salbris (Loir-et-Cher) qui avait fait l'objet de sa question lors de l'examen du budget de la défense le 6 novembre dernier à l'Assemblée nationale. L'Etat a heureusement enfin décidé, depuis lors, la signature d'un contrat de 5,9 milliards de francs pour la fourniture de MICA en 2003 et 2004. Mais la direction de MBDF vient d'annoncer son intention de transférer à Bourges (Cher) la production jusqu'alors réalisée à Salbris par près de 400 salariés et de fermer ce site dès 2002. Comme cela a été clairement exprimé dans la question du 6 novembre, le bassin d'emploi de Salbris, déjà durement touché par la crise de l'armement, ne peut supporter humainement, socialement et économiquement, la fermeture de MBDF Salbris. Il faut donc que le Gouvernement impose un moratoire et mette à profit ce délai pour organiser d'urgence une table ronde pour le maintien du site, avec les parties prenantes : ministères de la défense et de l'industrie, direction de MBDF, parlementaires et élus locaux, représentants des personnels. Il faut aussi que le Gouvernement mette en oeuvre « l'attention particulière » pour le site de Salbris annoncée par le ministre de la défense dans sa réponse du 6 novembre, en veillant à ce que la commande de MICA pour 5,9 milliards de francs continue d'être réalisée par les 400 salariés de Salbris pour les pièces primaires et des équipements. Il faut d'urgence que la table ronde permette aussi d'examiner comment pérenniser les emplois et le site grâce, d'une part, aux autres fabrications défense (missiles de croisière EG/SS et Scalp-G, MICA version IR, Mistral 2...) et, d'autre part, aux fabrications nouvelles pour la branche avion (Airbus...). Il est en effet indispensable que la charge d'activité à attribuer au site de Salbris soit définie non pas dans le seul cadre de MBDF, mais dans le cadre le plus large, celui des groupes EADS et Lagardère, qui sont capables d'assumer le maintien de ce site. Il lui demande quelle est la position précise du Gouvernement sur chacune de ces demandes, formulées par les élus de Salbris et de Loir-et-Cher et par l'ensemble du personnel de MBDF Salbris.

Texte de la réponse

Le groupe européen EADS a mené une réflexion d'ensemble sur le dimensionnement souhaitable de ses capacités missilières, notamment en France. L'objectif poursuivi est d'assurer la pérennité de ces activités en prenant en compte la diminution constatée depuis une dizaine d'années des marchés auxquels elles s'adressent. Cette réflexion s'est également inscrite dans la perspective de l'alliance conclue le 26 avril dernier entre les sociétés Aérospaciale Matra Missiles (AMM), Matra Bae Dynamics (MDS) et la division systèmes de missiles d'Alenia Marconi Systems, pour former un pôle missilier européen intégré baptisé MBDA. Les lignes directrices de la future organisation industrielle de MBDA en France ont été présentées le 23 février 2001 aux comités d'entreprise d'EADS France, de MBD-France et d'AMM. Le ministre de la défense a demandé à ses services d'attacher la plus grande importance aux aspects sociaux du futur plan de réorganisation de MBDA en France, dont l'élaboration et la mise en oeuvre devront faire l'objet d'une large concertation entre l'industriel et les partenaires sociaux. Le ministère participera, en liaison avec EADS, à la mise en place de mesures d'accompagnement économique destinées au bassin d'emploi de Salbris. Dans le cadre de la préparation de ces propositions, le délégué interministériel aux restructurations de défense s'est rendu le 10 mai 2001 à Salbris

afin de rencontrer les repésentants des collectivités territoriales et les élus locaux concernés.

Données clés

Auteur : M. Patrice Martin-Lalande
Circonscription : Loir-et-Cher (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59159
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1595
Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3669